

Françoise Mauroux



Une commune doit permettre à chacun de ses habitants de vivre dignement quelle que soit leur situation professionnelle, leurs difficultés matérielle ou morale, leur situation de handicap ou leur âge.

Une action sociale de proximité efficace et de qualité doit permettre à chacun de surmonter des passages difficiles de la vie.

Avant de présenter notre programme, je voudrais rendre hommage à Marie Florence Basset et à Monique Vilandrau qui ont créé sur Ablon plusieurs dispositifs sociaux notamment à l'association familiale.



Ginette Jeannot



Marie-Thérèse Pouget



Antoon de Rooij

ont participé à notre réflexion.

Je remercie aussi Clara Talon qui nous a fait partager ses compétences en matière d'Action Sociale.

Notre premier objectif est de redynamiser le Centre communal d'Action Sociale (CCAS) en liaison avec les associations et les organismes partenaires.

### **Pour les personnes et familles en difficulté**

Nous mettrons en place une permanence d'assistante sociale hebdomadaire dans notre ville pour permettre une véritable gestion de proximité. Il lui sera attribué un lieu pour accueillir les Ablonais en toute confidentialité.

Nous créerons un pôle emploi afin d'aider les demandeurs d'emploi à la rédaction d'un CV et nous coopérerons avec l'ANPE.

Nous favoriserons les échanges entre les générations au regard de l'emploi avec un système de parrainage.

Nous agissons dans le cadre du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi qui, depuis 2005, fonctionne en intercommunalité avec 3 villes voisines (Choisy-le-Roi, Orly, Villeneuve-Le roi).

### **Pour les personnes en situation de handicap**

Nous intégrerons la population en situation de handicap en lui rendant la ville accessible. Par exemple à l'église, il n'y a pas de rampe d'accès. A la mairie, une personne à mobilité réduite ne peut pas accéder aux services de l'Etat civil de la mairie, elle est obligé de sonner en bas de l'escalier de la mairie et d'attendre qu'une employée vienne lui répondre.



A ce propos, la commune d'Ablon règle une pénalité puisqu'elle ne peut pas accueillir de personnel en situation de handicap.

Nous créerons une commission communale pour l'accessibilité, rendue obligatoire par la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

### **Pour les personnes âgées**

Il convient de briser la solitude et l'isolement des personnes âgées notamment par le biais de rencontres inter-générationnelles.

Nous participerons au Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC) afin d'orienter et renseigner les familles sur les structures et aides existantes.

Bien entendu, nous favoriserons le maintien à domicile en améliorant ou développant des services déjà existant : portage des repas, téléassistance.

Nous créerons un service de mini-dépannages.

Notre but est donc de prévenir toute forme d'exclusion en favorisant l'autonomie, la protection des personnes et la cohésion sociale.